



## REGLEMENT

La Patriote cross de Guïnes vous propose 3 parcours (12, 22, et 32 km) en sous bois très vallonné. Des ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée vous seront offerts ainsi qu'un moment de partage autour d'une barbecue. Des douches seront à votre disposition après l'épreuve. Les 3 premier(e)s de chaque parcours seront récompensés. Tous les participants ne seront pas en reste et repartiront avec un Tee shirt technique manches longues et la possibilité de gagner à la tombola. Les accompagnants pourront profiter de l'animation du village mise en place pour l'occasion.

**Article 1 :** Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

**Article 2 :** Pour cette quatrième édition les parcours sont déclinés de la façon suivante :

Un parcours Marche Nordique 12km	Ouvert aux participants dès 16 ans
Un parcours Trail de 12 km	Ouvert aux catégories de Cadet à V4
Un parcours Trail de 22 km comportant 1 ravitaillement	Ouvert aux catégories de Junior à V4
Un parcours Trail de 32 km comportant 1 ravitaillement	Ouvert aux catégories Junior à V4

- **Pour l'ensemble des épreuves, en sus des ravitaillements sur les parcours, un ravitaillement vous sera offert à l'arrivée.**
- **La Fores'Trail offre à chaque participant un BARBECUE avec un sandwich et une boisson. Un tee shirt technique aux 700 premiers inscrits (pour la marche nordique et les traileurs)**
- **Equipement obligatoire pour le 32 km :**
  - Réserve d'eau minimum 1 litre
  - Réserve alimentaire.
  - Veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie.

Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé.

- **Equipement conseillé :**
  - Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, bande élastique, couvre chef.
  - Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

**Article 3 :** Tous les départs et arrivées se dérouleront au village installé salle André Flahaut. Les trois parcours du trail et de marche nordique sont en gestion informatisée avec puces électroniques (Chronopale) par passage sur tapis à l'arrivée.

**Article 4 :** Les courses sont ouvertes à toute personne (affiliée ou non à une fédération sportive) qui s'engage à respecter le règlement et partage les valeurs respectueuses de l'environnement.

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** ;

Ou d'une **licence délivrée par la FSGT, OFULEP, FFTRI et FSCF**, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

**Article 5 :** Les inscriptions se font **uniquement** sur le site de la Fores'TRAIL (forestrail.fr), date limite 4 juillet à minuit. Le paiement se fait par carte bancaire, sur une plateforme sécurisé. Un justificatif de paiement vous sera automatiquement envoyé par mail, ainsi que le récapitulatif de votre inscription. Elle ne sera validée qu'après vérification de la conformité de votre certificat médical ou de votre licence. (Passé cette date voir article 9)

✓ **Inscription prise en charge par les clubs : voir annexe à la fin du règlement.....**

**Article 6 :** Les horaires de départ des différents parcours sont fixés comme suit :

Parcours Trail 12 km :	17h00
Parcours Trail 22 km :	16h00
Parcours Trail 32 km :	15h00
Marche nordique	16h00

**Article 7 : Réserve aux participants a la marche nordique et aux traileurs.**

- Chaque participant aux différents parcours de trail se verra remettre un tee-shirt souvenir. Celui-ci est limité aux 700 premiers inscrits. (Remis au retrait des dossards des coureurs)
- La grille des récompenses relatives aux classements des différents parcours de trail sera affichée le jour de l'épreuve.
- Un barbecue est offert à tous les participants des différentes activités.
- Loterie en bons d'achat.

(Tirage au sort des dossards gagnants après la remise des récompenses. Si le coureur dont le dossard a été tiré au sort n'est pas présent, remise en jeu du bon d'achat.)

Une buvette avec vente de sandwich et boissons est également prévus au sein du village sportif.

**Article 8 :** Les tarifs des différents parcours ont été fixés à :

12 kilomètres :	15€ (quinze euros)
22 kilomètres :	20€ (vingt euros)
32 kilomètres :	22€ (vingt deux euros)
Marche nordique :	15€ (quinze euros)

**les tarifs affichés ci-dessus sont valables jusqu'au 25 juin 2017 minuit!** Passez cette date, les tarifs seront majorés de 4€ jusqu'au jour de l'évènement.

**Article 9 :** INSCRIPTION POSSIBLE LE JOUR DE LA COURSE AU PLUS TARD 1 heure AVANT son départ

**Article 10 :** Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier le parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. Le remboursement de la course ne se fera qu'en cas de raison médicale avec présentation du certificat médical sur la base du prix de l'inscription du coureur moins 5 € (cinq euros) de frais de gestion.

**Article 11 :** Le Retrait des dossards se font le samedi à partir de 12h00 à la salle André Flahaut rue Léo Lagrange à Guînes.

**Article 12 :** L'assistance médicale est gérée par l'association LA CROIX BLANCHE. La présence de secouristes habilités par la Sécurité Civile ne dégage en rien la responsabilité de chaque. Chaque personne engagée doit être assurée pour les dommages causés aux autres.

**Article 13 :** Des vestiaires et des douches sont mis à la disposition des participants. Ces lieux, gracieusement prêtés par la Commune devront rester dans un bon état de propreté. En cas de dégradations volontaires constatées, des poursuites seront engagées. Une consigne sera mise en place pour ranger vos affaires. Néanmoins nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte, dégradation ou vol d'effets personnels.

**Article 14 :** Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF.

**Article 15 :** Pour la bonne continuité de cet événement, nous devons vous sensibiliser à la protection de l'environnement. Il s'agit de respecter la charte du traileur.

**C'est l'avenir du trail qui est entre vos mains.**

- Ne jetez pas de déchets sur la voie publique ou dans la nature.
- Etres courtois, de bonne humeur et respecter les règles élémentaires de civilité
- Les concurrents qui ne respecteront pas ces consignes seront disqualifiés sans indemnité.

Le parcours seront balisés et des bénévoles veilleront au bon déroulement et respect de la charte

**Article 17 :** Les résultats seront en ligne dès le dimanche 9 juillet 2017 sur notre site internet ainsi que sur le site de notre prestataire [www.chronopale.fr](http://www.chronopale.fr)

**Article 18 :** Du fait de votre engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

**Article 19 :** Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute réclamation les participants peuvent contacter les organisateurs via le site internet.

**\*\* ANNEXE AU REGLEMENT \*\***

✓ **Inscription prise en charge par les clubs :**

Les inscriptions groupées seront transmises par mail (contact@forestrail.fr) avec la liste nominative des personnes suivant le tableau ci-dessous et accompagnées du paiement.

- Pas de majoration si la liste des inscrits est supérieure à 10 participants jusqu'au mardi 4 juillet 2017.
- Remise de 10%

**Attention !!! Après le 4 juillet plus de réduction**

CLUB			
RESPONSABLE			
TELEPHONE			
MAIL			
	<b>Nombre de participants</b>	<b>Prix unitaire</b>	
12 kms		15,00€	
22 kms		20,00€	
32 kms		22,00€	
Marche Nordique		15,00€	
REMISE		10%	
		<b>TOTAL</b>	

ORDRE	EPREUVE	NOM	PRENOM	SEXE	Date de naissance	N° DE LICENCE	CATEGORIE	MONTANT
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								

Attention ce tableau est à remplir sous format informatique exploitable (type excel) et à renvoyer à

[contact@forestrail.fr](mailto:contact@forestrail.fr)

Un modèle vierge pourra vous être transmis sur simple demande.